

Halte-garderie-Tarif PSU 2018

Votre enfant fréquente la halte-garderie : le tarif horaire est **mis à jour au début de chaque année** pour les familles affiliées à la CAF.

Pour simplifier vos démarches, vous pouvez **autoriser la Ville de Betton à consulter vos informations via le site de la CAF**. A cette fin, nous vous remercions de bien vouloir télécharger et renseigner le formulaire [en cliquant ici](#).

Il n'est pas nécessaire de remplir le formulaire pour les personnes qui l'ont déjà fourni, le tarif sera actualisé automatiquement en janvier.

Calcul du prix d'accueil

Le montant de votre participation dépend :

- des ressources de la famille, calculées sur la base du dernier avis d'imposition (avis 2017 pour accueil en 2018).
- de la composition de la famille

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4 et plus
Taux d'effort	0,06%	0,05 %	0,04 %	0,03 %

Le minimum des ressources prises en compte sont respectivement de 687.30 € (plancher mensuel pour l'année 2018).

La commune poursuit l'application du taux d'effort au-delà du plafond CAF et ce jusqu'à 10000 € mensuel.

Famille extérieure de la commune

Le tarif PSU est augmenté de 0,75€ de l'heure du tarif PSU.

Famille avec présence d'un enfant handicapé

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH) à charge de la famille - même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement - permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur.

Si la famille a 2 enfants, dont 1 en situation de handicap, le taux d'effort retenu sera celui qui est appliqué pour 3 enfants.

Exemples :

1 foyer de 1 enfant, taux d'effort de 0,06 %

Revenu mensuel de 3 600 € pour le foyer

Tarif horaire = $3\,600 \times 0,06\% = 2,16$ €/heure

1 foyer de 3 enfants, taux d'effort de 0,04 %

Revenu mensuel de 6 000 € pour le foyer

Tarif horaire = $6\,000 \times 0,04\% = 2,40$ €/heure

1 foyer de 2 enfants, extérieur de Betton, taux d'effort de 0,05 %

Revenu mensuel de 2 000 € pour le foyer

Tarif horaire = $2\,000 \times 0,05\% = 1,00$ €/heure

Tarif extérieur + 0,75 €/heure

Total = 1,75 €/heure

Vous pouvez également effectuer une simulation de votre tarif PSU [sur le site mon enfant.fr](http://mon.enfant.fr)

Vous êtes non allocataire CAF (MSA et autres caisses) ou CAF d'un autre département

Documents à fournir à la halte-garderie ou à l'accueil de la Mairie:

- Avis d'imposition 2017 sur les Revenus 2016 (recto verso)
- Livret de famille

Votre enfant est malade

Merci de **prévenir au plutôt** la halte-garderie et de fournir un **certificat médical** à la halte-garderie.

L'absence apparaîtra avec la mention "justifiée" sur votre facture, elle ne sera donc pas facturée.

Changement de situation

Le tarif PSU est actualisable dès qu'un **changement de situation est déclaré auprès de la CAF** (naissance...).

Il sera pris en compte après en avoir **informé rapidement le service Finances** par mail à finances@betton.fr (au préalable, le dossier devra être traité par la CAF).

Le **tarif horaire sera alors actualisé** les jours suivants et consultables sur l'Espace Citoyens.

Les justificatifs ne sont pas à produire pour les familles ayant rempli l'autorisation CAF. *Lors de la naissance d'un enfant, il sera pris en compte le mois suivant concernant le calcul de la PSU.*

Les avantages fiscaux de l'accueil collectif

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 % du montant des frais de garde, [plafonnés suivant les indications du Trésor Public](#).

Conservez vos factures précieusement car elles servent de justificatifs auprès des impôts. Vous pouvez les rééditez depuis l'espace citoyen.
Attention ! Aucune attestation ne sera délivrée par la Mairie.